

**Pour que
personne
ne dorme
à la rue**



Memorandum du Collectif

« Pour que personne ne dorme à la rue », Décembre 2011

Les sans abri et mal logés dans la Loire.

**GRANDE URGENGE
HIVER 2011**

Une réalité de terrain humainement inacceptable qu'il est pourtant possible de résoudre.



«8, 2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France. Le nombre de personnes à la rue ne cesse d'augmenter avec la crise ; elles seraient au moins 33 000 de plus cet hiver, soit 33 % de hausse en deux ans ! Un divorce, un licenciement, une rupture familiale et tout peut basculer...

Cette année, ce sont 133 000 personnes sans logement qui vont passer l'hiver dehors... Peu importe l'origine, peut importe la provenance...

En région Rhône-Alpes ce sont 60 000 personnes « sans abri », victimes de la crise, qui vivent dans des conditions indignes».

Sommaire

INTRODUCTION

Nos attentes et demandes pour cette **réunion de travail du 2 décembre 2011** à la Préfecture.

1/ Grande urgence hiver 2011, mettre à l'abri les personnes à la rue

2/ Le logement pour tous doit devenir la priorité de la politique de l'Etat et des collectivités locales.

3/ Pauvreté et exclusion, des constats, des exemples et propositions

- a) Les sans abri aujourd'hui
- b) Les demandeurs d'asile
- c) Les Migrants Européens

4 / Les associations du Collectif « Que personne ne dorme à la rue » qui soutiennent ce mémorandum

ANNEXES

- Courrier aux Maires de la Loire, réseau Alerte
- Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile ou mal logées du 15/03/2011 dans la Loire
- Le mal logement en Rhône Alpes, rapport 2011, Fondation Abbé Pierre
- Les jeunes, les plus pauvres et précaires, rapport 2011, Secours Catholique

Introduction

Nos demandes et attentes pour cette réunion de travail du 2 décembre 2011 à la Préfecture.

300 à 400 personnes, des familles entières avec des enfants, dorment aujourd'hui à la rue ou dans des conditions d'une très grande précarité dans notre département. Des centaines d'autres tentent de survivre dans des immeubles ou logements réquisitionnés, ne disposant pas à l'heure actuelle de solutions d'hébergements décents. Sans abris, mal-logés, qu'ils soient français ou pas, avec pas ou si peu de ressources ou bien demandeurs d'asile nouvellement arrivés, en fin de procédure, ou encore, migrants européens roumains, cette situation reste humainement inacceptable. Et la situation actuelle d'aggravation des inégalités, d'accaparement des richesses par une petite minorité de riches, les politiques d'austérité pour les peuples, et le refus de remettre en cause les immenses profits de la finance et des actionnaires des grandes entreprises, vont amplifier la pauvreté partout chez nous et dans le monde.

Le logement apparaît « comme un facteur d'appauvrissement mais aussi comme une nouvelle source d'inégalité », écrit la Fondation Abbé Pierre dans son dernier rapport du mal logement en France: constructions de logements sociaux en baisse, démolitions massives de logements HLM à loyers abordables, coût global de location en hausse, attentes interminables d'accès, expulsions et personnes à la rue alors que des logements et des bâtiments propriété publique restent vides particulièrement sur l'agglomération stéphanoise.

Nous voulons dire d'emblée que cette situation où des centaines de personnes sont à la rue alors que des bâtiments et des logements sont vides sur notre agglomération est intolérable tout en montrant qu'il est parfaitement possible de la résoudre.

Les associations de la Loire, réunies dans le collectif « Que personne ne dorme à la rue », ont mis en commun énergies, mutualisé expériences, ressources et compétences pour œuvrer activement à trouver des solutions pérennes face à la situation insoutenable des sans abris ou mal logés.

Elles demandent que **cette rencontre du 2 décembre 2011** débouche sur des actes pour :

- La mise à l'abri immédiate des personnes à la rue
- L'amélioration du plan grand froid et la diffusion des informations le concernant
- La constitution de groupes de travail réunissant associations, collectivités locales et Etat sur le plus long terme autour de cette problématique liant mal logement et pauvreté.



1/ Grande urgence hiver 2011, mettre à l'abri les personnes à la rue

Le 115 ne répond plus à la situation d'urgence. Il y a quotidiennement une liste d'attente de plus de 230 personnes. Résultat: des familles, enfants, personnes de toutes origines, vivent dans des cabanes sur des terrains vagues, dans des cages d'escaliers, des caves, des lieux désaffectés ou chez des tiers. Le droit fondamental et inconditionnel à un logement est ainsi bafoué niant les textes législatifs de notre République et les traités internationaux ratifiés par la France. **Nous demandons avec la plus grande insistance qu'immédiatement toutes ces personnes soient hébergées.**

Et c'est parfaitement possible.

Nous savons que de multiples solutions existent à Saint-Étienne et aux alentours en termes de locaux vacants, de même que, sur le plan technique, plusieurs scénarios sont envisageables. Il n'en va que de la volonté de l'État, représenté par vos services, pour que la situation se débloque, avec une prise de responsabilités de l'ensemble des collectivités territoriales, dans une réflexion géographique pertinente sur la prise en compte des sans-abris. Nos associations viendraient s'inscrire en appui dans l'apport de données et le suivi des personnes à protéger avec la plus grande rapidité, le grand froid arrivant.

Nous vous informons solennellement que, si dans les plus brefs délais, des solutions pour tous ne sont pas trouvées, nos associations réagiront. Si les services de l'État ne sont pas en mesure de mettre immédiatement à l'abri chacune de ces personnes, si la Préfecture continue de se mettre dans l'illégalité (elle a été condamnée des dizaines de fois par le Tribunal Administratif), si on ne donne pas les moyens au 115 de respecter la loi en assurant un accueil d'urgence inconditionnel, nous continuerons de mobiliser tous les adhérents de nos associations, divers collectifs constitués, réseaux existants, ainsi que les citoyens, par des actions de sensibilisation. Nous, qui pallions aux manques sur le terrain et accompagnons toutes ces personnes, nous continuerons également de réquisitionner des logements vides, nous estimons légitime d'en arriver à cette extrémité. Le logement est un droit fondamental et c'est la loi.

« La Nation garantit à tous les moyens de subsister, d'avoir accès à l'éducation et aux soins. Elle vient en aide aux plus démunis. (Préambule de la Constitution de 1946) ».

2/ Le logement pour tous doit devenir la priorité de la politique de l'Etat et des collectivités locales

En commençant par mobiliser les bâtiments et logements vacants.

Combien de logements HLM vides (publics ou privés) sur le département et l'agglomération stéphanoise ? Combien de bâtiments publics vides ?

Nous demandons la transparence là-dessus.

D'après le Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile ou mal logées (PDAHI) daté du 15/03/2011, le contingent préfectoral est de 10 000 logements sociaux dans le parc public (25 % des logements), de quoi loger beaucoup de monde.

Nous proposons donc:

- **Actions concrètes**

- Le recensement et la publication des logements HLM (privés et publics) vides.

- La mobilisation de ces logements pour y loger des familles qui peuvent y prétendre.

Loger des familles qui sont dans les hébergements d'urgence serait bien pour elles et cela libérerait des places d'hébergement d'urgence pour d'autres aujourd'hui à la rue. Ce serait également une solution moins coûteuse.

Ainsi le PDAHI chiffre à 200 personnes les ex-demandeurs d'asile ayant obtenu un titre de séjour qui n'ont pas eu accès à un logement et doivent continuer d'être hébergées pour répondre au principe de continuité de l'hébergement. 200 places d'hébergement qui pourraient donc être dégagées si ces personnes étaient logées dans les appartements HLM disponibles.

- Il est nécessaire et possible d'augmenter immédiatement les capacités d'hébergement en mobilisant les immeubles publics vides. En voici quelques exemples : des pavillons de l'hôpital de Bellevue comme le pavillon 16, la résidence de l'Ensoleillée vide depuis 6 ans, la Résidence des Pères vide depuis au moins deux ans, le bâtiment Pôle Emploi de la rue Désiré Claude, l'ancienne maison de l'Université rue Francis Beaulier (7 niveaux), l'ex- école Baptiste Marcet à la Métare (de très grands locaux pour l'hébergement d'urgence), les ex-appartements de fonction des enseignants.

Madame la Préfète doit, au besoin, utiliser son pouvoir de réquisition. Les maires doivent aussi, si besoin, utiliser le leur: la présence de familles entières à la rue peut constituer un trouble à l'ordre public.

Toujours d'après le PDAHI, "(...) la situation du Département de la Loire se caractérise par un taux d'équipement en places d'hébergement parmi les plus faibles de la région Rhône Alpes: 0,65 places pour 1000 habitants dans la Loire contre 1,01 places pour 1000 habitants en Rhône Alpes." (PDAHI) Pour rattraper le taux régional, il faudrait donc créer environ 250 places.

- Au lieu de payer des places d'hôtels pour les familles, les héberger en logement serait plus adapté pour les familles, pour la scolarisation des enfants et coûterait bien moins cher.

- Avec les associations, ad hoc établir des baux précaires dans les logements des immeubles voués à la démolition : il peut s'écouler plusieurs années entre le moment où les logements ont été vidés et leur démolition.

- L'arrêt de la politique de démolitions massives de logements HLM qui réduisent le nombre de logements sociaux à des loyers accessibles aux revenus les plus modestes. Combien de logement HLM démolis sur le département depuis 10 ans ? Un document de novembre 2002 de l'Observatoire régional de l'habitat et du logement Rhône-Alpes dit assez clairement que l'objectif des démolitions a été au fond de "retendre" le marché du logement suite à la baisse de population de la ville. Il estimait à 4000 le nombre de logements à supprimer, dont 3000 dans le privé (y compris des logements HLM privés) et 1000 dans le parc HLM public.

- L'arrêt des expulsions des logements. Outre que c'est inhumain, c'est maintenant un anachronisme puisque la Préfecture doit reloger les personnes expulsées qui saisissent la commission de médiation de la loi DALO. En 2010, la Préfecture a accordé 239 fois le concours de la force publique pour procéder à une expulsion et 89 expulsions ont été effectivement réalisées par la police.

- **Outils de réflexion**

- Mobiliser les municipalités qui doivent inscrire la question du mal logement à l'ordre du jour d'un Conseil et puissent trouver des solutions partagées
- Créer une plateforme informatique regroupant tous les acteurs de l'hébergement, logement et de l'accompagnement social (observatoire du logement, mise en œuvre d'une communauté de pratiques, rencontres annuelles entre acteurs)

- Organiser les assises du Mal logement dans la Loire

3/ Pauvreté, des constats, des exemples et propositions

a) Les sans abri aujourd'hui

On ne dénombre pas moins de 8 millions de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté en 2010 en France, le même nombre qu'il y a dix ans. Avec une différence : la situation des plus vulnérables s'est «dégradée» et s'aggrave encore. Et cela risque de continuer de plus belle... C'est le constat fait par l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) dans son dernier rapport. Ses auteurs estiment que la montée «brutale» du chômage en 2008, suite à la crise économique et financière, n'a été «que le début de l'ajustement du marché du travail et va se poursuivre dans les années qui viennent.» «Nous entrons actuellement dans une phase de chômage durablement élevée», avec des «conséquences considérables en termes sociaux» ont-ils ajouté.

La pauvreté et la précarité augmente et va très certainement encore augmenter en France et dans le monde, notamment en Europe. Il est donc inévitable que des familles d'autres pays, notamment d'Europe, viennent chez nous fuyant la pauvreté, les discriminations et les persécutions.

Ceci oblige à changer radicalement les priorités, et, en matière de logement et d'hébergement, à mettre la priorité des efforts et des financements sur le droit au logement pour tous. En 2008, se mettait en place un **grand chantier national prioritaire 2008-2012** pour les personnes sans abris ou mal logés avec les objectifs de construire des logements sociaux, de prévenir les expulsions, de proposer des solutions innovantes, d'humaniser les centres d'hébergement et de mobiliser le parc locatif social du parc privé et de prévenir l'errance. Qu'en est-il aujourd'hui, avec une crise profonde économique qui tend à durer avec un plan d'austérité ? La réduction de 25% du budget consacré au Samu social et la volonté de remplacer 4500 nuitées d'Hôtel par de l'intermédiaire locative n'est pas de bonne augure.

Dans la Loire, l'accueil d'urgence, 115 en premier lieu, ou d'hébergement sur du plus long terme du type CHRS, RS ou OACAS, **est saturé**. Des semaines d'attente pour avoir une place au 115 sont habituelles désormais (en toute illégalité), des mois pour les CADA. Les travailleurs sociaux peu reconnus en terme salarial notamment, souvent précaires eux-mêmes avec des contrats aidés, s'épuisent entre pression hiérarchique et financière, impuissance face aux cas qu'ils doivent résoudre et des conditions de travail toujours plus complexes. Les hébergements sont, pour certains, proches de la vétusté, les conditions d'accueil peu enclines à de « l'humanité » mais plutôt à devoir « caser » tout le monde. De plus, les profils des sans-abri ont évolué, essentiellement masculins dans les années 80, ils se composent de jeunes, divorcés, familles complètes ou monoparentales, personnes âgées, un large panel représentatif de la société qui exige de nouvelles pratiques, très certainement des offres d'hébergement nouvelles ainsi qu'un accompagnement plus personnalisé et réactif.

Nous voulons insister sur le fait que Le logement est fondamental pour la scolarisation des enfants.

Il est nécessaire de tenir compte de la continuité de la scolarisation des enfants pour la recherche et l'attribution de logements. Nous rappelons:

le principe 4 de **La Déclaration des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1959** :

"L'enfant doit bénéficier de la Sécurité Sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.";

ainsi que **l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant ONU, 20 novembre 1989** :

"1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte-tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié."

b) Les demandeurs d'asile

80% des réfugiés restent dans leur pays ou dans les pays limitrophes, seuls 20% émigrent. Ainsi, l'Europe n'est pas la principale destination, refuge et espace de protection pour tous ceux qui se sont sentis persécutés ou maltraités dans leur pays d'origine. Le nombre des demandeurs d'asile atteint 60 000 en 2011 en France alors que seulement 20 000 places en CADA sont proposées. Le système d'accueil est totalement engorgé. La longueur des décisions données et l'arrivée des nouveaux demandeurs d'asile rendent encore plus difficile l'offre d'hébergement.

Dans la Loire, département d'asile, où la population se caractérise par sa grande diversité de cultures, nous avons assisté cette année, à une réelle et inexplicable augmentation des demandeurs d'asile sans abri.

La chaîne d'accueil est saturée : plus de place en CADA, le circuit du 115 qui est mobilisé ne proposant pas moins de 3 mois d'attente notamment pour les familles, les centres d'hébergement, doivent faire face aux demandes en croissance en plus des autres sans abris à héberger. Les structures se voient poussées vers leurs limites, dans l'incapacité de pouvoir satisfaire les besoins pressants. Cela pose également la question de **la scolarisation des enfants** arrivant avec leurs parents, ceux qui naissent entre temps sur le territoire et dont les parents seront déboutés se retrouvant sans papiers et sans possibilités de travailler, la question des soins et de la précarité sanitaire. Également, on peut relever des contradictions qui compliquent les situations, entre autorisations aléatoires de travailler données à certains et pas d'autres, quelques-uns doivent tout abandonner malgré une intégration réussie avec un CDI, logement, etc. après avoir été déboutés et sans régularisation proposée par la Préfecture.

La **Convention de Genève 28/07/51** que la France a signée engage celle-ci à s'y conformer. Elle impose aux états membres de fournir des conditions d'accueil décentes : niveau de vie suffisant, unité familiale, conditions matérielles comprenant le logement, la nourriture, les soins, les vêtements etc... La Préfecture de la Loire a été condamnée plus de 50 fois par le T.A. de Lyon pour le non respect de la directive européenne n°2003/9 du 27/01/03. Car l'absence de « conditions matérielles décentes... » pour les **primo-arrivants** nuit gravement à la prise en compte de leur droit (reconnu pourtant aux trois niveaux : national CESEDA, Directives européennes, Convention internationale). L'Etat doit se montrer exemplaire face aux valeurs de justice et respect des Droits de l'Homme qu'elle porte.

Le droit des « demandeurs d'asile » doit être respecté malgré les difficultés d'accueil générées par le manque de moyens actuels disponibles. La suspicion courante que certains demandeurs ne seraient pas de véritables demandeurs d'asile ne doit pas nuire à l'ensemble. Nous voulons que soit respectée la Convention de Genève et tous les droits de ceux qui ont déposé des demandes d'asile. Il s'agit, de façon objective, d'envisager de nouvelles possibilités d'hébergement pour ces personnes « ..qui craignent avec raison d'être persécutées en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leur opinion politique.. »

- **Propositions**

- Augmenter les places en CADA, la Préfecture doit sortir de l'illégalité.
- Arrêter l'hébergement en hôtel et héberger les familles dans des logements (voir proposition page 5).
- Le Conseil Général refuse actuellement la prise en charge des enfants dont les parents, demandeurs d'asile non logés, font la demande de placement provisoire. Donner l'autorisation de cette prise en charge afin de ne pas paupériser davantage ce public sans abri.
- Le Conseil Général tient compte de l'ATA (300€/mois) versé aux D.A. majeurs, pour refuser une allocation d'urgence aux enfants de ces D.A. à la rue. Attribuer l'allocation d'urgence aux enfants, afin de leur permettre de mieux passer cette période d'attente à l'accès d'une prise en charge conséquente.
- Prévoir un dispositif d'accueil pour les étrangers déboutés qui ne sont ni expulsables ni régularisables à cause de l'état de guerre dans leur pays d'origine.
- Veiller à ne pas laisser seuls, sans accompagnement social, en hôtel, des étrangers mineurs.
- Accélérer les démarches entre la Préfecture et la Direction Départementale de l'Emploi (DDTE) pour les demandes d'autorisation de travail.

c) Les Migrants européens, les Roms

Les Roms constituent la plus ancienne minorité ethnique d'Europe avec 10 Millions d'âmes de l'Atlantique à l'Oural. 6,5 millions d'entre eux vivent dans les pays d'Europe centrale et orientale. Ils représentent plus de 5% de la population dans certains pays, avec un record de 10% en Slovaquie et Roumanie. Avec l'adhésion à l'Europe de la Roumanie et de la Bulgarie, la question de leur accueil décent est posé a tous (Etat comme collectivités locales).

Dans la Loire, ils sont actuellement environ 330 à vivre dans des squats délabrés, ou à la rue. Ce sont essentiellement des roumains vivant dans la plus grande pauvreté. Certains sont présents sur le territoire depuis dix ans.

Un travail conséquent d'accompagnement est effectué pour la **scolarisation** et les loisirs **des enfants**, le logement, la santé. Ce travail est essentiellement assuré par le Réseau Solidarité roms avec très peu de moyens. Chassés régulièrement des terrains ou immeubles où ils se réfugient, ils y reviennent systématiquement et tentent de survivre. Ils ne repartiront pas.

Les collectivités locales se désengagent, ne prenant pas le risque de réfléchir à une véritable stratégie d'accueil et d'insertion, pensant que cela constituerait une « erreur politique ». Elles participent avec l'Etat à une politique d'expulsion et de rejet qui ne fait qu'aggraver la situation de ces familles et remettre en cause le travail des associations.

Le nombre de familles roumaines présentes dans la Loire se stabilise. Elles ont désormais des repères pour vivre ici. On note plusieurs cas d'insertion réussie. Les exemples d'accès au logement (au moins 42 familles en appartement soit environ 170 personnes) et à l'emploi (trop peu malheureusement) prouvent qu'un accueil décent est possible, qu'il existe des solutions. Des initiatives développées dans d'autres villes tels que les « villages d'insertion » comme à Pantin qui proposent un hébergement sous la forme de « maison relais » ou modèle communautaire développée par Emmaüs et des formations avec qualification pour aller vers l'emploi et le logement stable, le prouve également. Le partenariat Etat, collectivités et associations autour d'un projet commun

a permis la mise en œuvre de solutions innovantes et constructives. Dans cette perspective, des fonds européens sont mobilisables ainsi que des fonds régionaux qui viendraient aider au cofinancement.

- **Propositions:**

1- Arrêt des expulsions et de la chasse de ces familles, arrêt de la pression policière dont elles sont l'objet. Mettre en place des actions pour comprendre leur projet de vie et de survie.

2- Arrêt de l'exclusion des roumains roms de l'hébergement d'urgence du 115. Aucune famille roumaine, à part des femmes battues, n'a été accueillie par le 115. Pourtant il doit assurer un accueil inconditionnel.

3- Mobiliser des logements et immeubles vides, notamment les immeubles propriété publique : des pavillons de l'hôpital de Bellevue comme le pavillon 16, la résidence de l'Ensoleillée vide depuis 6 ans, la Résidence des Pères vide depuis au moins deux ans, le bâtiment Pôle Emploi de la rue Désiré Claude, l'ancienne maison de l'Université rue Francis Beaulier, l'ex école Baptiste Marcet à la Métare, les ex appartements de fonction des enseignants.

4- **Avec les associations ad hoc**, établir des baux précaires dans les logements des immeubles voués à la démolition : il peut s'écouler plusieurs années entre le moment où les logements ont été vidés et leur démolition.

5- Que la Préfecture arrête d'interdire aux organismes HLM d'accepter les dossiers de demandes de logements des familles roumaines sans titre de séjour. Les membres de l'Union Européenne n'ont pas besoin de titre de séjour sauf s'ils travaillent.

6- Pour le travail : Il est nécessaire de mettre fin à la période transitoire qui empêche concrètement les roumains d'accéder au travail et immédiatement dans la Loire arrêter d'exiger des CDI et des contrats à temps plein et accepter les CDD et les contrats de travail à temps partiel.

7- Pour les jeunes majeurs roumains, leur permettre d'accéder à la formation professionnelle sans titre de séjour. Actuellement, ils ne peuvent même pas suivre une formation pour apprendre à bien maîtriser le français à l'écrit et l'oral.

Ces mesures concrètes qui peuvent être prises immédiatement amélioreraient considérablement la situation. Dans leur prolongement, il serait utile de mettre en place un groupe de travail pour élaborer des réponses sur le plus long terme.

4 / Les associations du Collectif « Que personne ne dorme à la rue » qui soutiennent ce mémorandum

- Action Catholique Ouvrière
- Association socioculturelle Louis Comte
- Confédération Syndicale des Familles
- EMMAUS
- Fédération Syndicale Unitaire
- La CIMADE

- la Passerelle
- la Ligue des Droits de l'Homme
- Le CDAFAL
- Réseaux citoyens de St Etienne
- Réseau Education Sans Frontière
- Réseau solidarité roms
- Secours Catholique
- Terre des Hommes 42
- Triangle

ANNEXES

Annexe 1: Courrier aux maires de Loire Sud, réseau ALERTE

Extraits de la lettre adressée par le réseau ALERTE aux 43 maires de l'agglomération stéphanoise (début novembre 2011) :

« Depuis le 1^{er} janvier 2011, dans notre pays, 278 personnes sont mortes dans la rue, de malnutrition, de froid, de manque de soins. Dans notre seul département, plus de 300 personnes dorment actuellement chaque nuit à la rue, cherchant des abris dans des parkings, des recoins et autres espaces insalubres. Qui sont-elles ? Des demandeurs d'asile, des roms, des jeunes en rupture familiale, des personnes brutalement frappées par le chômage et qui se trouvent soudain rejetées par leur milieu et « décrochent », des personnes sortant de prison ou de l'hôpital etc... Parmi ces exclus, des gens fragiles, des femmes, des enfants y compris des bébés.

Dans ce contexte, les solutions d'hébergement d'urgence sont saturées et ne peuvent plus répondre aux besoins d'un accueil digne pour ceux qui sont en grande précarité. C'est pourquoi, à l'approche de l'hiver, toutes les associations ligériennes tournées vers ces questions viennent de se réunir et de prendre des initiatives pour alerter la Préfecture et sensibiliser l'opinion publique. Les médias ont largement rendu compte de la *Nuit Blanche des sans-abris* organisée à Saint-Etienne le 27 octobre dernier.

Cette lettre aux élus participe à cette démarche. Certes il appartient en priorité aux services de l'Etat d'apporter des solutions d'urgence à cette situation dramatique. Pour autant les collectivités territoriales locales peuvent-elles rester totalement à l'écart, totalement indifférentes à cette réalité indigne pour des êtres humains ? Nous ne le pensons pas.

En tout état de cause, seul un grand effort de solidarité associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les associations et les citoyens en général pourra mettre fin à ce drame qu'une société comme la nôtre ne saurait tolérer sans y perdre certaines de ses valeurs fondamentales.

Pour notre part, nous souhaitons vivement que ces interrogations et ces démarches aboutissent à **des solutions concrètes**. Nous serions heureux que vous puissiez nous en informer. »

Cette lettre fait suite à un courrier antérieur du 17/09/11 de demande d'entrevue de la part d'ALERTE qui est restée sans réponse du Préfet.

Au titre du Secours Catholique, la Délégation de la Loire relaie localement l'action menée au plan national par notre Président François Soulage qui a rencontré le Secrétaire d'Etat Benoist Apparu en octobre en soulignant que :

- *la nécessité d'un plan hivernal chaque année est une honte sociale*
- *qui démontre le manque de volonté politique face au mal-logement*
- *qui entraîne la reconnaissance tacite par le gouvernement de l'insuffisance des places d'hébergement pérenne toute l'année*
- *qui tolère l'existence de personnes contraintes de vivre à la rue.*

Notre association ne peut que déplorer le désengagement de l'Etat en matière de logement et d'hébergement et rappelle que les associations ne sont pas là pour pallier les insuffisances des services publics

Comme il est fait au plan national, le Secours Catholique de la Loire demande que les principes d'accueil inconditionnel et de continuité (article 73 de la loi Molle), affirmant que toute personne sans abri doit avoir accès à un dispositif d'hébergement d'urgence et doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée, soient effectivement mis en œuvre.

Annexe 2: Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile ou mal logées du 15/03/2011

Chiffres donnés par le PDAHI pour 2010-2013

Le parc social (HLM et privé conventionné) loge à peu près un ménage ligérien sur 6.

Environ 15 000 demandes sont exprimées annuellement auprès des 19 organismes HLM dans la Loire et auprès de la mairie de St Etienne (service logement).

- 60 % sont sans logement ou mal logés dans le parc privé, 40 % sont des locataires HLM.
- Près de 30% des locataires HLM sont sous le seuil de pauvreté.

Le parc locatif privé, c'est 78 000 logements. 22 000 sont classés fiscalement en état médiocre (catégorie 6) et 5 700 délabrés (catégories 7 et 8). Il existe également un problème de sur-occupation concernant 3 000 ménages qui disposent donc de moins de 16 m² pour une personne et 11 m² par personne supplémentaire. Nous avons par conséquent un parc privé dégradé dans la Loire (ce qui est sans doute accentué à St Etienne) qui représente un enjeu de réhabilitation des plus importants.

"Concernant les politiques d'hébergement, d'accueil, d'insertion, qui s'adressent au public non demandeur d'asile, la situation du département de la Loire se caractérise par un taux d'équipement en places d'hébergement parmi les plus faibles de la région Rhône Alpes: 0,65 places pour 1000 habitants dans la Loire contre 1,01 places pour 1000 habitants en Rhône Alpes." (PDAHI) Pour rattraper le taux régional il faudrait donc créer environ 250 places.

"Si la mise en œuvre du Plan d'Action Renforcé pour les sans abris a permis d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes démunies, force est de constater un déficit de places pour assurer une mise à l'abri. L'engorgement de ce dispositif amène d'ailleurs le 115 à refuser de nouvelles admissions depuis plusieurs mois dans la Loire" indique le PDAHI (Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile ou mal logées daté du 15/03/2011).

Au cours de l'année 2009, ce sont 1 035 ménages qui ont sollicité un hébergement au-delà de l'urgence: 907 dans Loire SUD et 128 dans le Roannais. Le nombre d'enfants concernés s'élève à 194 dans Loire Sud et 48 dans le Roannais. 37% de ces demandes d'hébergement sont le fait de ménages sans logement.

Au cours de l'année 2009, 1182 nouvelles demandes ont été enregistrées par le fichier de la demande prioritaire. Ce fichier est constitué des ménages qui sont considérés comme devant bénéficier d'un logement en priorité vu leur situation. Il semble qu'il soit totalement congestionné.

Les différentes capacités d'hébergement données par le PDAHI :

- **300 places en CADA dont 93 à St Etienne et la couronne**
- **227 places d'urgence dont 140 sur St Etienne et la couronne**
- **110 places d'urgence pour demandeurs d'asile toutes sur St Etienne et la couronne.**
- **124 places en Maisons relais dont 99 sur St Etienne et la couronne.**

- 689 places en en résidences sociales dont 599 sur St Etienne et la couronne.

- 182 places en FJT dont 0 sur St Etienne et la couronne.

Au total, les capacités d'hébergement pérennes hors plan hiver, sont de 2268 places dont 1399 sur St Etienne et la couronne.

Par ailleurs, le PDAHI donne le nombre moyen de personnes hébergées à l'hôtel chaque nuit en 2009 : 51

Le PDAHI donne aussi des chiffres sur l'évolution de l'arrivé des demandeurs d'asiles dans la Loire:

- 307 personnes en 2008
- 523 personnes en 2009
- 228 au 1er trimestre de 2010.

A ce jour, 481 personnes sont éligibles à une rentrée en CADA : plus d'un tiers (160) est hébergé à l'hôtel ou structure d'urgence, un % identique dans le dispositif d'hébergement hivernal et près d'un tiers hors dispositif. Ce sont plus de 600 personnes qui se trouvent hébergées dans le dispositif d'urgence et qui pourraient prétendre à un hébergement en CADA.

200 personnes ex -demandeurs d'asile ayant obtenu un titre de séjour n'ont pas accès à un logement et doivent être hébergées pour répondre au principe de continuité de l'hébergement.

Trois accueils de jour sont installés à St Etienne, ils ont accueilli 1793 personnes différentes en 2008 dont 60% de demandeurs d'asile.

Le contingent préfectoral est de 10 000 logements sociaux dans le parc public (25 % des logements), ce qui veut dire que le parc public de logements sociaux (HLM) est d'environ 40 000 dans le département.

Annexe 3: Le mal logement en Rhône Alpes

Rapport 2011, Fondation Abbé Pierre

L'état du mal-logement en France. FONDATION ABBÉ-PIERRE



« Des indices économiques plus favorables concernant la croissance ne font pas le printemps dans le domaine du logement. Loin s'en faut. La crise économique engendrée par le dérèglement du système financier n'a pas fini de produire ses effets sociaux. Elle fragilise de très nombreux salariés, fait basculer certains dans la précarité, rend encore plus vulnérables ceux qui se trouvaient déjà dans cette situation et prive de perspective ceux qui sont exclus du monde du travail et se trouvent aux portes du logement. Si la crise économique n'efface pas la crise du logement c'est parce qu'elle touche un corps malade, une société confrontée depuis de nombreuses années à une situation particulièrement grave que la Fondation Abbé Pierre a qualifiée de **crise du logement "sans précédent"**. ».

Ménages modestes, locataires ou bien même propriétaires, personnes en attente d'un logement social, en situation de précarité énergétique ou de surpeuplement... La 16ème édition du **rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre** met une fois de plus en avant une accentuation des difficultés de logements des plus vulnérables face

la crise, la pauvreté et la précarité. D'après ses chiffres, **3,6 millions de Français** sont en situation de mal-logement, de fragilité ou de précarité. Les plus démunis sont renvoyés vers des solutions de logements indécents se réfugiant dans des cabanes, des caves ou des parkings : la « zone grise » du logement. Si **les ménages** étaient jusqu'alors protégés, ils sont, eux aussi, confrontés à de sérieuses difficultés pour se loger décemment alors que le poste logement engloutit en moyenne pas moins d'un quart des revenus. « C'est le monde des (...) 15 millions de personnes dont les fins de mois se jouent à quelques dizaines d'euros près, selon le Médiateur de la République », précise le rapport.

Devant ce constat accablant, la politique du gouvernement en matière de logement est vivement critiquée. Selon la fondation Abbé Pierre, le désengagement du **logement social** au profit du développement de l'accession à la propriété (notamment via [le prêt à taux zéro](#)) revêt un caractère profondément inégalitaire. Dans un contexte de crise et de précarité, inciter les Français à s'offrir un toit est un « mirage » voire même un piège qui peut déstabiliser les ménages aux revenus modestes et les faire basculer dans une **situation d'endettement** « banalisé ». Pour résoudre le problème du mal-logement, la fondation Abbé Pierre préconise notamment la production d'environ **500.000 logements** par an pendant plusieurs années, l'encadrement des loyers de relocation et le renforcement de la **loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose un quota de 20% de logements sociaux** aux communes de plus de 3 500 habitants. Enfin, la fondation Abbé Pierre entend bien faire de ce problème l'un des thèmes majeurs de l'élection présidentielle de 2012.

Mercredi 17 mars 2011, à l'occasion de la présentation de son rapport annuel sur le mal-logement en France, la fondation Abbé Pierre dressait un état des lieux en Rhône-Alpes. Inquiétant. Car, malgré sa richesse, la région compte environ 60 000 personnes mal logées.

Guewen, élève de CE1, montre à la caméra sa « solution » pour se chauffer : une bouillotte extraite d'une de ses peluches. Un témoignage touchant qui met en évidence la détresse de beaucoup de familles. Cette année, la fondation Abbé Pierre a décidé de centrer son action sur l'impact du mal-logement sur les enfants, notamment sur les conséquences sanitaires et psychologiques. « *Derrière la question du mal logement, il y a toujours celle des enfants* », explique Christophe Robert, délégué général adjoint de la fondation. En outre, le rapport a permis de faire un point sur la situation dans la région Rhône-Alpes qui, malgré la politique volontariste des pouvoirs locaux, n'est pas mieux lotie que ses voisines.

Une situation en perpétuelle tension

60 000 personnes sont dépourvues de domicile personnel en Rhône-Alpes dont 15 000 vivent hébergées chez des tiers. La crise économique a définitivement porté son empreinte sur la crise immobilière actuelle. Et la situation est d'autant plus dramatique que la région construit moins de logements sociaux : -21,6 % en Rhône Alpes sur l'année 2008/09 par rapport à l'année précédente. Un pourcentage qui se situe dans la moyenne nationale qui est de 21,6%. « *On expulse autant qu'on construit du logement social* », ironise Christophe Robert. De ce fait, les délais d'attente sont particulièrement longs : 47 mois en moyenne, soit 4 ans dans le Rhône qui obtient la palme parmi les départements de la région.

Les indicateurs dans le rouge

Marc Uhry, responsable Rhône-Alpes de la Fondation, parle, quant à lui, de « croissant précaire » pour la zone allant de Roanne en passant par la plaine de l'Ain et la vallée du Giers. « *Il existe une pauvreté invisible mais la crise commence à percer avec l'explosion du chômage.* » Même Lyon et les grandes agglomérations, pourtant mieux dotées en matière de logements sociaux, ne font pas exception. Marc Uhry les qualifie même de « *pompes refoulantes des ménages modestes* ».

« *Dans la région Rhône-Alpes, on assiste à un recours massif à la loi DALO* », explique t-il, « *c'est le reflet des dysfonctionnements locaux* ». La loi DALO permet notamment de saisir une commission départementale dans le cas où une demande de logement ou hébergement n'aurait pas reçu de réponse adaptée. **La situation des femmes et des familles monoparentales** dans la région fait partie des grands problèmes mis à jour par ce droit au logement.

« *C'est catastrophique* » juge le responsable départemental de la fondation. Les familles monoparentales sont, en effet, celles qui font le plus appel au dispositif.

La responsabilité des pouvoirs publics en question

Louis Lévêque, adjoint au maire (PC) en charge du logement à Lyon, a tenu à rappeler, lors de la présentation, l'implication de la ville dans ce dossier : « *Le budget pour le logement social a été multiplié par dix et celui de Lyon par trois depuis ces dernières années* » même s'il concède « *qu'il reste encore des marges de progression* ». Il a également réaffirmé l'objectif des 20% de logements sociaux sur le grand Lyon d'ici 2012. « *Quand on parle de relance de la production, on a du mal à déterminer s'il s'agit de communication politique ou si c'est réellement effectif* », lui a répondu le responsable régional.

Mais c'est surtout le désengagement de l'État vis-à-vis de la construction de logements sociaux qui a été vivement critiqué par Marc Uhry et Christophe Robert. Les responsables de la fondation n'ont d'ailleurs pas mâché leurs mots et ont manifesté leur colère devant les élus locaux et les acteurs du logement à Lyon. « *On dérive dangereusement et il est temps d'arrêter de croire que le marché pourra répondre à la demande de logements dans notre pays* ».

Annexe 4: Les jeunes les plus pauvres et précaires

Rapport 2011, Secours Catholique

L'étude analyse particulièrement la précarité des jeunes de 18 à 25 ans, qui représentent la classe d'âge la plus pauvre de France. En 2010, le nombre de personnes aidées par le Secours Catholique augmente : 1 492 000 personnes rencontrées, soit + 2,3 % par rapport à 2009. La proportion de situations de pauvreté déjà connues augmente aussi (35 % en 2010), ce qui montre la persistance des difficultés des ménages.

En 2010, le Secours Catholique a rencontré 628 800 situations de pauvreté, ce qui représente environ 1 492 000 personnes (+ 2,3 % par rapport à 2009), dont 790 000 adultes et 702 000 enfants. Le Secours Catholique rencontre de plus en plus de familles avec enfants (52,7 % des situations). La proportion de situations déjà connues passe de 33,5 % en 2009 à 35,0 % en 2010. Cette légère augmentation est un signe de la persistance des difficultés rencontrées par une partie des ménages.

En 2010, on observe une progression du nombre de familles avec enfants rencontrées par les équipes. Elles représentent plus de la moitié des ménages rencontrés. Ce pourcentage est nettement supérieur aux proportions existantes dans la population française, où les familles représentent moins de 40 % de l'ensemble des ménages. La part des mères seules est également en augmentation : 26,6 % en 2010 contre 25,3 % en 2009.

Informations de la Fédération Syndicale Unitaire

L'errance imposée aux familles d'un hébergement précaire à un autre hébergement précaire n'est pas sans conséquence, elle peut conduire à des changements de lieux de scolarisation.

Cette précarité, ces incertitudes sur le lendemain, ces modifications ne facilitent ni l'insertion des familles et des enfants, ni les apprentissages scolaires. A ces éléments, s'ajoutent les difficultés inhérentes au manque de moyens du Service Public de l'Education Nationale.

Ces nouvelles arrivées peuvent se produire dans des écoles, des établissements confrontés à des effectifs déjà élevés, à des manques de moyens pour une prise en charge spécifique notamment des Elèves Nouvellement Arrivés en France.

Dans un contexte généralisé de réductions des moyens, elles n'impliquent pas la mise en place de moyens nouveaux facilitant la scolarisation mais à un redéploiement des dispositifs existants conduisant à un simple saupoudrage permettant d'afficher une prise en compte loin des besoins réels.